

FICHE DE RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELLE

Nom et prénom du danseur :

Date de naissance du danseur : / /

Téléphone : / / / /

Courriel (obligatoire) :@.....

Danseur sous tutelle oui non

Danseurs sous curatelle oui non

Afin de favoriser la communication dans chaque groupe, nous avons besoin d'un référent par cours, accepteriez-vous d'être une personne référente pour Incorporel ? oui non

Auriez-vous des compétences particulières pour aider l'association ? oui non

Si oui, dans quel domaine (affiches, gestion du site, communication...) ?

FICHE SANITAIRE

En cas d'accident ou de nécessité, j'autorise le professeur ou le responsable de l'association à prendre, le cas échéant, toutes les initiatives rendues nécessaires par l'état du danseur :

- Personne à contacter et numéro de téléphone :
- Médecin traitant et numéro de téléphone :

IMPORTANT :

Observations médicales éventuelles

.....
.....

AUTORISATION MINEURS OU SOUS TUTELLE

Je soussigné(e), père, mère, tuteur du danseur :

demande son adhésion à INCORPOREL pour la saison 2024/2025 et autorise

..... à participer à toutes manifestations organisées par l'association.

Date & Signature :

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des différentes activités et manifestations proposées par l'association INCORPOREL pour la saison 2024/2025, il se peut que vous soyez photographié ou filmé.

Ces photos et vidéos peuvent être utilisées pour la communication de l'association INCORPOREL mais ne doivent en aucun cas être utilisées par les adhérents à des fins personnelles.

En cas de participation à une manifestation publique, vous êtes susceptibles d'être photographié ou filmé par des tiers. A ce titre, l'association se décharge de toute responsabilité.

- J'autorise l'association INCORPOREL dans le cadre de l'activité et des manifestations proposées par l'association à filmer ou photographier (Nom, Prénom)
.....
- J'autorise l'association INCORPOREL à diffuser les photographies et vidéos réalisées lors des activités et manifestations de l'association Incorporel. Ces photographies et vidéos pourront être reproduites en partie ou en totalité, sur tout support et dans tout domaine connu et à venir (communication, site internet d'Incorporel et lien Facebook, publicité, presse, packaging, etc....) directement par Incorporel.
- Je m'engage à ne pas diffuser à des fins personnelles les images et vidéos que je peux prendre pendant les cours et les différentes manifestations de l'association INCORPOREL

Date & Signature :

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE A LA DANSE

Le certificat médical est **OBLIGATOIRE** pour la pratique de la danse. Je m'engage à le joindre à ce dossier. Date limite pour le fournir 30.11.2024.

L'accès au cours sera refusé passé cette date.

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 :

L'adhésion à INCORPOREL implique le paiement de la cotisation annuelle dont le montant est déterminé chaque année. Un certificat d'aptitude à la danse doit être fourni **dès l'inscription** de la saison. **Seuls les adhérents ayant remis leur dossier complet pourront débiter les cours.**

Article 2 :

L'affectation dans un cours est décidée par le professeur. L'association se réserve le droit de modifier les plannings des cours en fonction du nombre de participants.

En cas de problème majeur, l'association peut modifier ou annuler les cours auquel cas les adhérents inscrits seront prévenus dès que possible.

Article 3 :

Pour le bon déroulement du cours et dans le respect de chaque individu, si l'adhérent nécessite une attention particulière, qu'elle soit d'ordre médical, psychologique, psychique ou physique, l'association exige la présence d'une tierce personne responsable de l'adhérent pour l'accompagner lors du cours. En l'absence de cet accompagnateur ou en cas de retard important, l'élève sera refusé au cours.

Afin d'être couvert par l'assurance, l'accompagnateur « danseur » doit obligatoirement s'acquitter de l'adhésion annuelle fixée à 20 euros, ce qui n'est pas le cas de l'accompagnateur « non danseur ».

Article 4 :

Les danseurs doivent avoir un comportement discipliné et respectueux vis-à-vis du professeur et des autres danseurs. Ils doivent respecter les horaires, le matériel et les locaux. Les personnes étrangères au cours ne sont pas autorisées. Toute absence doit être signalée au référent du cours.

Article 5 :

En cas de fermeture administrative liée à un problème sanitaire, les cours seront proposés en Visio conférence via une plateforme en ligne. Les cours en présentiel seront remplacés par des cours en distanciel, ou encore envoyés sous forme de vidéo. Tout cours téléchargé ou effectué en visio conférence sera comptabilisé au même titre qu'un cours en présentiel.

Si la réglementation impose un changement de protocole sanitaire, il sera proposé en annexe à ce règlement et devra être accepté pour pouvoir revenir en salle.

Article 6 :

Le danseur est responsable de ses affaires. L'association se dégage de toute responsabilité concernant les vols durant un cours.

Article 7 :

L'association décline toute responsabilité en dehors des heures de cours.

Article 8 :

Le paiement des cours est dû, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon de l'activité, sauf sur présentation d'un certificat médical d'incapacité à la pratique de la danse.

Article 9 :

L'adhésion à l'association vaut acceptation de ce règlement dans sa totalité.

Date & Signature :

Précédées de la mention « lu et approuvé »

Planning des cours à consulter sur le site internet.

FICHE TARIFS ET PAIEMENTS

Adhésion Individuelle Incorporel Saison 2024/2025 : **20 €**

Chèque n° Banque Encaissement au 31.10.2024
Espèce Payé le

Cours Hors Etablissements	Jour	Horaires	Forfait Annuel	Cours choisis
Cours Passerelle	Mardi	15h00-16h00	240€	
Cours Inclusif Atelier 1	Jeudi	18h00-19h00	240€	
Cours Inclusif Atelier 2	Jeudi	19h00-20h00	240€	
Cours Valides	Jeudi	20h00-21h00	240€	
Forfait deux cours du jeudi	Jeudi	19h00-21h00	300€	

L'affectation dans un cours dépendra de l'avis du professeur qui indiquera le mieux adapté.

Un cours d'essai gratuit est proposé pour une première participation sur un cours **hebdomadaire**.

Montant total de la cotisation : €

VIREMENT (RIB en page 5) : les virements doivent être réalisés au plus tard le 31.12.2024

Réglé le 31.10.2024 - montant

Réglé le 30.11.2024 - montant

Réglé le 31.12.2024 - montant

NOUVEAU ANCV Coupons Sport & Chèques Vacances : **en une seule fois**

Montant Coupons Sports : € versé le

Montant Chèques Vacances : € versé le

CHEQUES : 5 paiements possibles - chèque à l'ordre **INCORPOREL**

Nom du titulaire des chèques :

Banque

Merci de ne pas faire de décimale

Chèque n° Montant encaissement 30.11.2024

Chèque n° Montant encaissement 31.01.2025

Chèque n° Montant encaissement 28.02.2025

Chèque n° Montant encaissement 31.03.2025

Chèque n° Montant encaissement 31.04.2025

Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

13135	00080	08000171390	77	CE MIDI PYRENEES
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/lice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1313	5000	8008	0001	7139	077
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	3	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte INCORPOREL

AUTERIVE
4 PLACE DU 8 MAI 1945
31190 AUTERIVE
TEL : 08.26.27.00.58

18 RUE DES MARTINETS
31810 TOURNEFEUILLE